

ANS Vie - Covéa
Association Nationale des Souscripteurs Vie Covéa
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
86-90 rue Saint-Lazare 75009 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du trésorier sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approbation des comptes et quitus aux administrateurs ;
- Affectation de l'excédent de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce et approbation des termes dudit rapport ;
- Renouvellement de la délégation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration ;
- Aménagement de la distribution du contrat ACCOLIA GMF Vie ;
- Diminution des frais de fractionnement Assurance Décès MAAF Vie ;
- Augmentation du plafond maximum des prestations au titre des garanties incapacité / invalidité du contrat Assurance Crédit MAAF souscrit auprès de MAAF Vie / MAAF Assurances SA - n°02112 ;
- Augmentation du plafond de garantie des contrats Capital Décès souscrits auprès de MMA Vie Assurances Mutuelles / MMA Vie - n°AS-2017-01 et AS-2005-01-100 ;
- Augmentation du plafond maximum des prestations au titre des garanties incapacité / invalidité du contrat Assurance Emprunteur MMA souscrit auprès de MMA Vie Assurances Mutuelles / MMA Vie n°AS-2014-01 ;
- Election d'administrateurs ;
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales.